



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E193440

VALABLE JUSQU'AU

04/11/2026

ÉDITÉ LE

30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/12/2007

Forme juridique : SA

Capital : 6 850 851

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURCOING 2007B04479

Siret : 501 633 267 00544

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3051762

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 49978158

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 49978158

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : KBANE

5 RUE DES PRECURSEURS
59491 VILLENEUVE-D'ASCQ

Téléphone : 09 70 82 50 50

Portable : 06 27 05 41 66

Site Internet : www.kbane.com

E-mail : gregoire.bROUTIN@kbane.com

Responsabilité légale :

BOIVIN MICHAËL DIRECTEUR GÉNÉRAL / DELOZANNE MARC PRÉSIDENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION / ARRIVE YOANN PRÉSIDENT CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Fax : 03 59 31 26 20

Effectif moyen : 492

Tranche de classification : EFF6A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	30/11/2022
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	21/07/2026
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	12/10/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	22/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	30/11/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/02/2023
o Fenêtres de toit	01/05/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/10/2022
o Isolation des combles perdus	01/05/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/05/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	21/07/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.